



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 038-200040111-20260609-26_155-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_155

**OBJET : PROJET D'ITINÉRANCE
ÉQUESTRE ACQUISITION ET
INSTALLATION DE 10 PORTILLONS**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2,
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 3 juin 2026

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 31 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Votants : 29</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET ; Vincent COMBET (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Arnold CAUTERMAN à Marion FAYARD ; Raphaël MAISONNIER à Laurence JACQUET ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ;</p>
---	--

CONTEXTE :

Dans le cadre de sa stratégie de développement des itinérances et de structuration d'une offre touristique à l'échelle de la destination Chartreuse, le Parc de Chartreuse a mené, en 2022, une étude d'opportunité relative au déploiement d'une filière d'itinérance équestre, avec l'appui de l'association Isère Cheval Vert.

Les conclusions de cette étude ayant confirmé l'intérêt et la faisabilité technique et opérationnelle du projet, le Parc de Chartreuse a engagé, en partenariat avec les 7 EPCI du territoire, la création de trois itinéraires équestres de 3 à 4 jours, à l'échelle du massif.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet, le Parc de Chartreuse a mobilisé le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan régional pour la filière équine. Une première phase d'aménagement et d'équipement de ces itinéraires est actuellement en cours de réalisation.

Toutefois, les expérimentations conduites sur certains tronçons de Cœur de Chartreuse ont mis en évidence des difficultés de franchissement de clôtures sur plusieurs secteurs, nécessitant l'adaptation des équipements actuellement en place.

Il est ainsi proposé de compléter le programme d'aménagement initial par l'acquisition et la pose de 10 portillons destinés à sécuriser et faciliter le passage des cavaliers et de leurs montures, ces équipements pouvant, eux-aussi, bénéficier du soutien financier de la Région dans le cadre du Plan régional pour la filière équine.

On notera par ailleurs que ces portillons faciliteront aussi le passage des piétons et des vététistes tout en garantissant que le parc reste clos.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes ;

VU le Code du tourisme, et notamment l'article L.134-1 relatif à la compétence de promotion du tourisme ainsi que la création et la gestion d'équipements ou zones d'activité touristique exercée par les établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le Code de l'environnement, et notamment l'article L.361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communautaire attaché au développement des activités de pleine nature et à la structuration d'une offre touristique durable à l'échelle du territoire ;

CONSIDÉRANT que le développement d'itinérances équestres peut participer à la valorisation touristique du territoire et à la diversification de l'offre de loisirs de pleine nature ;

CONSIDÉRANT que les itinéraires concernés s'inscrivent dans la continuité des actions de valorisation des sentiers et des itinéraires inscrits au PDIPR ;

CONSIDÉRANT que les aménagements projetés contribuent à la sécurisation, à l'accessibilité et à la pérennisation des itinéraires de randonnée à vocation multi-usages ;

CONSIDÉRANT que le territoire Cœur de Chartreuse représente un maillon majeur du développement de cette offre d'itinérance équestre à l'échelle du massif de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son Plan régional pour la filière équine, animé par le Comité Régional de Tourisme Équestre, accompagne et soutient financièrement le développement des projets d'itinérance équestre sur les territoires ;

CONSIDÉRANT que le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse bénéficie du label de « Territoire de tourisme équestre », reconnaissant la qualité de son offre, la structuration de ses itinéraires et son engagement en faveur du développement des activités équestres de pleine nature ;

CONSIDÉRANT le plan de financement ci-dessous :

Poste de dépenses	Montant HT unitaire	Nb unité	Total HT	Prise en charge Région plan filière équine		Reste à charge CC Cœur de Chartreuse	
				% pris en charge	Montant HT pris en charge	% reste à charge	Montant HT pris en charge
Portillon - Forfait fourniture et pose	1 880,00 €	10	18 800 €	80%	15 040 €	20%	3 760 €
TOTAL GENERAL			18 800 €		15 040 €		3 760 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente et en avoir débattu,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Plan régional pour la filière équine auprès du Comité Régional de Tourisme Équestre ;
- **AUTORISE** la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'acquisition et à la pose des 10 portillons destinés à l'aménagement des itinéraires équestres ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la mise en œuvre du présent projet.

La Présidente,

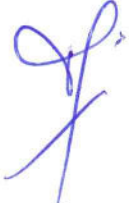


- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 11 juin 2026,

<p>La secrétaire de séance, Anne LENFANT.</p> 	<p>La Présidente Laurette BOTTA.</p>  
---	---